



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2026-10
Délégation à Madame Françoise CHASSAGNE
Commission de sécurité

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 ;
- VU les délibérations n° 2020-07-02 et 2020-07-04 portant élection du maire et élection des adjoints au maire en date du 3 juillet 2020 ;
- VU l'arrêté municipal n° 2020.727 du 6 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Françoise CHASSAGNE Adjointe au Maire chargée de la proximité ;
- VU l'arrêté municipal n° 2020.730 du 6 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Thomas SOULIER, Adjoint au Maire chargé de la tranquillité et de la sécurité publiques, notamment chargé de participer aux Commissions de sécurité des Établissements recevant du public ;
- VU l'arrêté municipal n° 2020.733 du 6 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard RICHARD Conseiller municipal délégué, notamment chargé d'assurer la suppléance de l'élu en charge de la sécurité et la tranquillité publiques aux Commissions de sécurité des Établissements recevant du public ;
- Considérant les empêchements de Monsieur Thomas SOULIER et de Monsieur Gérard RICHARD pour représenter la Ville lors de la visite de la Sous-Commission départementale de sécurité prévue le 26 février 2026 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er – Délégation est donnée à Madame Françoise CHASSAGNE, Adjointe au Maire, afin de représenter la Ville lors de la visite de la Sous-Commission départementale de sécurité à l'Eglise Notre Dame de Miséricorde prévue le 26 février 2026.

ARTICLE 2 - Madame Françoise CHASSAGNE reçoit délégation afin de signer toutes pièces et documents se rapportant à cette réunion.

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 5 janvier 2026



Catherine FLAVIGNY
Maire de Mont-Saint-Aignan

13 JAN. 2026